



Le *Bulletin du Programme de reprise des médicaments* est une publication électronique trimestrielle de l'AGRPC, qui vise à vous tenir au courant des récents développements. Il suffit de suivre les instructions figurant à la fin du présent numéro s'y abonner ou s'en désabonner.

LE POINT SUR LES ACTIVITÉS PROVINCIALES

COLOMBIE-BRITANNIQUE Ménagement du printemps : Jour de sensibilisation au PRM

Le 20 mars prochain, Métro Vancouver, la B.C. Pharmacy Association et l'AGRPC lanceront et coordonneront de concert une campagne de sensibilisation au Programme de reprise des médicaments et ses dispositions pour les résidents de la région.

La campagne met l'accent sur le programme d'élimination écologique des médicaments géré par les magasins de vente au détail de médicaments en Colombie-Britannique. Grâce au Programme de reprise des médicaments, les pharmacies de la région de Métro Vancouver disposent d'un programme efficace de reprise des médicaments inutilisés et périmés – mais, la clé du succès, c'est la participation du grand public. Cet effort commun vise à faire en sorte que les résidents de la région prennent conscience de la nécessité d'éliminer les médicaments en toute sécurité, utilisent le celui-ci et connaissent son fonctionnement.

PRM Rapport trimestriel

Voici un compte rendu du *Programme de reprise des médicaments* en Colombie-Britannique pour la période d'octobre à décembre 2008.

Sommaire des reprises (réel) :	T4 - 2008	CDA - 2008	T4 - 2007	CDA - 2007
Conteneurs expédiés aux pharmacies	833	3 590	620	2 730
Conteneurs reçus des pharmacies	830	3 255	523	2 129
Poids des produits pharmaceutiques (kg)	9 068	35 704	5 618	23 384

- Les volumes pour le trimestre sont à la hausse de 61 % et le nombre de conteneurs reçus, de 59 %, par rapport à 2007. Sur une base annuelle, les volumes ont augmenté de 53 % et le nombre de conteneurs reçus, de 52 %. L'activité est considérablement plus robuste que par les années antérieures.
- On a modifié notre collecte pour des conteneurs rectangulaires afin de réduire notre volume et le supplément carburant.

ONTARIO *Élaboration du plan du programme de recyclage des DSDM*

Comme il a déjà été signalé dans des bulletins précédents, l'Ontario élabore actuellement un plan du programme en vertu du Règlement sur les déchets spéciaux et dangereux municipaux (DSDM). Le ministre de l'Environnement a désigné les « **produits pharmaceutiques, notamment les produits de santé naturels** », **comme faisant partie de la catégorie des matières obligatoires en vertu du Règlement sur les DSDM.**

L'AGRPC représente ses membres au *Comité directeur* des DSDM récemment constitué et chargé de surveiller l'élaboration du programme pour les 21 groupes de matières obligatoires (y compris les produits pharmaceutiques). Le Comité directeur assume les responsabilités suivantes :

- surveiller le processus de consultation;
- régler les problèmes techniques, stratégiques et juridiques et d'ordre général pour les intervenants;
- examiner l'avant-projet de plan.

En outre, l'AGRPC agira comme l'un des représentants de l'industrie au sein du *Groupe de travail* sur les produits pharmaceutiques. Ce groupe de gestionnaires aidera les consultants (Steward Edge/CSR et PSTG Consulting) pour ce qui suit :

- fournir, valider et interpréter les données concernant les ventes de produits et les quantités disponibles pour fins de reprise;
- cerner les incompatibilités et les lacunes dans les données;
- identifier les ressources techniques de l'industrie et les amener à apporter une contribution;
- cerner les programmes et options de détournement actuels et leurs coûts respectifs;
- formuler des commentaires sur les cibles (l'accessibilité), les frais matériels et les autres composantes clés du programme.

On recommande que les entreprises qui fabriquent et/ou importent des *matières obligatoires* pour fins de distribution en Ontario versent des frais de gestion à Stewardship Ontario pour l'exploitation du programme de DSDM. Les frais du programme comprendront la collecte, la manutention, le transport, le traitement et/ou l'élimination des DSDM ainsi que tous les frais de promotion, de sensibilisation et de recherche et développement. Le programme a pour objectif global de garder les matières obligatoires hors des sites d'enfouissement et de les réorienter vers des solutions 3R (réduction, réutilisation et recyclage). Le plan directeur doit être approuvé par le ministre de l'Environnement et inscrit dans le Registre de la protection de l'environnement. Le calendrier des paiements n'est pas encore établi, mais le programme de reprise des médicaments devrait être en place d'ici le début de 2010.

Références :

- Pour les Faits en bref et de plus amples renseignements sur le programme de DSDM, voir :
<http://www.stewardshipontario.ca/corporate/media.html>
 - Pour la rencontre du 14 janvier 2009, voir les notes au :
http://www.stewardshipontario.ca/mhsw/consultation/consultation_current.html
 - ***Importateur primaire** Personne, résidant en Ontario, qui importe en Ontario un produit ou bien particulier constituant un DSDM et pour lequel il n'existe pas de propriétaire de marque en Ontario. Pour une définition détaillée de propriétaire de marque et d'importateur primaire, voir
http://www.stewardshipontario.ca/mhsw/pdf/rules/rules_2008_2009.pdf
-

ACTION

L'AGRPC a demandé une rencontre avec le ministre en vue de lui proposer un programme de reprise des médicaments sous les auspices de celle-ci. Le ministre nous a recommandé de travailler au développement du programme selon les planifications en vigueur sous Waste Diversion Ontario et Stewardship Ontario.

Cependant, vous pouvez manifester votre appui en écrivant au ministre Gerretsen pour lui faire valoir que l'AGRPC, compte tenu de son grand nombre de membres provenant des industries des produits pharmaceutiques et des produits de santé, devrait être désignée organisme de financement de l'industrie en Ontario. Si votre entreprise et d'autres intervenants estiment que les médicaments périmés et inutilisés devraient être retournés aux pharmacies communautaires pour fins de collecte et d'élimination, contrairement au projet actuel (qui consiste à les envoyer à des dépôts municipaux de déchets dangereux), c'est maintenant que vous devez agir. Selon les exigences actuelles, Stewardship Ontario agit à titre d'organisme de financement de l'industrie pour toutes les catégories de déchets spéciaux et dangereux municipaux, et nous estimons qu'un programme plus efficace pourrait être mis en œuvre hors du ressort de Stewardship Ontario. L'AGRPC élabore actuellement, en collaboration avec l'Association canadienne des chaînes de pharmacies et l'Ontario Pharmacists' Association, un plan du programme de reprise des médicaments en Ontario.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous au ginette.vanasse@medicationsreturn.ca.

PROCHAINES ACTIVITÉS DU BUREAU

- Envoi des factures 2009 pour le *Programme de reprise des médicaments* à la personne-ressource ou à la personne responsable de la facturation. Veuillez faire en sorte que cette facture soit réglée. Des frais de retard (5 %) s'appliqueront après 60 jours. Vous pouvez toujours communiquer avec le siège social si vous avez besoin de renseignements complémentaires au sujet de ces frais.

- Participation au Comité directeur des DSDM et au Groupe de travail sur les produits pharmaceutiques en Ontario.
 - Envoi du bulletin aux pharmacies participantes en Colombie-Britannique.
 - Le Multi-Material Stewardship Board, responsable pour développer, mettre en application, et gérer des programmes de déchets pour la province de Terre-Neuve et Labrador, a sollicité de l'information sur un programme de retour de médicaments.
-

Pour s'abonner ou se désabonner :

Si vous avez reçu le présent bulletin électronique directement de l'AGRPC, c'est que votre entreprise est déjà inscrite et que vous figurez dans la liste comme personne-ressource. Pour s'abonner au *Bulletin du Programme de reprise des médicaments* ou s'en désabonner, veuillez envoyer un courriel à pcpsa@medicationsreturn.ca en y donnant les renseignements suivants :

Objet : Abonnement [ou Désabonnement]

Texte : Bulletin du Programme de reprise des médicaments;

[votre nom]; [nom de votre entreprise]; [votre adresse de courriel]

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur la politique de protection des renseignements personnels de l'AGRPC, veuillez communiquer avec la directrice générale au 1-613-723-7282 (poste 240) ou consulter cette politique à http://www.medicationsreturn.ca/privacy_policy_en.php.

*****Info et rétroaction :**

L'Association pour la gestion des résidus pharmaceutiques post-consommation (AGRPC) est un organisme sans but lucratif qui a pour mandat d'élaborer des démarches harmonisées pour les programmes de reprise des médicaments au Canada. Envoyez vos questions et commentaires concernant ce bulletin à info@medicationsreturn.ca. Le bulletin peut être transmis à toute personne intéressée.